

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LEDENON

***COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2014***

Sous la présidence de Monsieur BEAUME Frédéric, Maire.

Etaient présents : BEAUME Frédéric, PONS Martine, PRADIER Bernard, MANOLACHE Daniela, ZARAGOZA Christophe, SILVESTRE Delphine, GUIRAUD Christophe, BELMONTE Isabelle, MIRA Nicolas, LOPEZ DECLE Chantal, ODIARD Yannick, DHUEZ Marie-Jeanne, ORTEGA Damien, LICHTENSTEIN Steffy, AGUILAR Christine.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ DECLE Chantal

Ouverture de séance à 20 h 00.

COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2013 & AFFECTATION RÉSULTATS

Mr ZARAGOZA précise en préambule qu'il s'agit d'une période de transition mais qu'il convient cependant que le nouveau conseil municipal délibère sur le compte administratif et compte de gestion 2013. Il donne lecture des résultats de l'exercice 2013, par section en dépenses et en recettes

Section fonctionnement Dépenses 958 690.46 € Recettes 1 100 535.12 €

Section investissement Dépenses 243 088.07 € Recettes 716 116.07 €

Il annonce les chiffres reportés en fonctionnement Recettes 286 649.53 € et en section investissement 521 864.40 € en dépenses ; ce qui donne un excédent global de clôture de : **379 657.79 €**

Il indique que la somme de **196 200 €** figure dans les restes à réaliser (à reporter au budget 2014) et le reste des excédents, soit un montant de **183 458 €**, sera reporté dans les excédents en recettes de fonctionnement.

Soumis au vote, les comptes administratif et de gestion ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

VOTE 2014 - TAXES HABITATION, FONCIER BATI & FONCIER NON BATI

Proposition du Maire de laisser les taux des trois taxes à l'identique de 2013 :

- Taxe habitation **13,25 %**
- Taxe foncier bâti **18,58 %**
- Taxe foncier non bâti **44,08 %**

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2014

Mr ZARAGOZA donne lecture des prévisions du budget 2014, chapitre par chapitre, des prévisions de dépenses de fonctionnement.

➤ ***Subventions associations 2014***

En ce qui concerne les subventions des associations, le total des subventions allouées aux associations de 19 300 € est adopté à l'unanimité.

Monsieur ZARAGOZA, Adjoint aux finances annonce les montants proposés à allouer pour chaque association concernant l'année 2014 :

- A.P.A.E. 1 800.00 €
- ARCHEOLOGIE 500.00 €
- CLUB VETERANS FOOTBALL 300.00 €
- BOULES DU CASTELLAS 400.00 €
- CLUB 3EME AGE "LI GINESTE" 400.00 €
- COURIR A LEDENON 300.00 €
- ST HUBERT (CHASSE 250.00 €
- VELO LEDENON 300.00 €
- Entente Sportive "Les 3 Moulins" (Enfants) 600.00 €
- Musique Meynes 500.00 €
- Entente Judo du Pont du Gard 550.00 €
+ *Subvention exceptionnelle* 250.00 €
- Chorale « La Ritournelle » 200.00 €
- Eco Trail 400.00 €
+ *Subvention exceptionnelle* 1 200.00 €

Adoptés à l'unanimité.

Toutefois, certains membres du Conseil Municipal ayant des fonctions au sein de quelques-unes d'entre elles, un vote séparé a été préalablement souhaité pour ces dernières, à savoir :

- CODZ'ART 400.00 €
Adopté à la majorité et une abstention Mme MANOLACHE Daniela
- GYMNASIQUE CLUB LETINO 950.00 €
Adopté à la majorité et une abstention M. ORTEGA Damien
- LEDENON ANIMATION :
 - Fête votive 8 000.00 €
 - Festivités 14 Juillet 2 000.00 €Adopté à la majorité et une abstention Mme LICHTENSTEIN Steffy

L'adjoint aux finances reprend la parole pour proposer les recettes de fonctionnement par chapitre qui s'élèvent avec l'excédent de fonctionnement reporté à un total de :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 448 482€

et précise la somme à répartir en investissement pour 2014, soit un total de **433 241 €**, comme indiqué ci-après :

202	Frais réalisation documents Urbanisme POS PLU.....	7 000 €
2031	Frais études (Projet entrée de ville + AMO)	58 600 €
205	Acquisition logiciels de comptabilité et paie.....	3 500 €
21578	Matériel & outillage voirie	10 500 €
2183	Acquisition ordinateur	3 500 €
2183	Mise en réseau Informatique Primaire	5 000 €
2184	Mobilier	2 500 €
2188	Autre matériel divers	4 500 €
2313	Travaux bâtiments	35 500 €
2315	Travaux réfection voirie	252 641 €
	<i>Dont Travaux Garrigole »</i>	<i>114 000 €</i>
2315	Autres travaux voirie– Débroussaillage	7 000 €
2315	Aménagement Parc communal	3 000 €
2315	Éclairage Public.....	2 000 €
2315	Travaux Skate Park	38 000 €

Adopté à la majorité et une abstention (Mme AGUILAR Christine).

Questions Diverses :

Questions diverses posées lors du conseil par Monsieur ORTEGA :

1ère question :

Qu'elles sont les montants d'indemnités de fonction des élus ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Maire : 39 % au lieu de 43 % soit 1 483 € brut

Adjoints :

14,50 % au lieu de 16,50 % soit 551 € brut

Conseillers délégués :

6 % soit 258 € brut

Le total des indemnités de fonction versées est inchangé par rapport à celui de la précédente mandature. Aucune évolution n'est prévue sur la durée du mandat.

2ème question :

Quel est le poste dévolu au représentant de Lédénon à l'agglomération de Nîmes Métropole ?

Réponse :

Monsieur PRADIER a pris la parole et a expliqué ses fonctions à l'agglomération, il a été nommé membre du bureau délégué à l'urbanisme et l'aide à la pierre.

Il a aussi expliqué que dans le cadre du fonctionnement de l'agglo, les vice-présidences ont été accordées selon l'importance de la commune.

3ème question :

Travaux "Garrigole" :

Pourquoi ne pas avoir pensé aux travaux concernant l'égout et l'enfouissement électrique avant ?

Réponse :

Monsieur PRADIER informe Monsieur ORTEGA que le traitement des pluviales était la priorité pour ce quartier. Pour l'aspect travaux concernant l'égout et l'enfouissement électrique, la commune ne décide pas seule, ces travaux sont d'une part de la compétence d'ERDF et d'autre part de celle de Nîmes Métropole qui ont leurs propres critères en terme de priorité.

Bernard PRADIER a confirmé que son rôle était également d'être très présent auprès de l'agglo pour éviter les travaux successifs et tenter au mieux qu'il puisse de rapprocher les interventions communales avec les structures concernées et l'agglo.

Information de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire informe la population qu'à partir du prochain conseil Municipal et conformément à son engagement de campagne, il invite les habitants de la commune à venir poser directement en conseil municipal toute question à caractère d'ordre général. Il sera apporté dans les meilleurs délais une réponse publique à chaque question.

Si une personne était exceptionnellement dans l'impossibilité de se déplacer, elle peut transmettre sa question directement à la mairie à l'attention de Monsieur le Maire.

En ce qui concerne les questions d'ordre privé et individuel, il rappelle que lui-même et les adjoints sont disponibles sur simple rendez-vous pour y répondre. De nombreuses personnes ont déjà sollicité et obtenu un entretien lors de ce premier mois de mandature.

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 10.

Vu par nous, Maire de la Commune de LEDENON pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

Fait à Lédénon, le 07/05/2014

Le Maire,
Frédéric BEAUME

